

La résidence temporaire, un logement atypique et économique



Une surface immense, un loyer modique et un logement que tout le monde vous envie... Une utopie ? Pas vraiment. La France regorge de bâtiments en tous genres inoccupés et laissés vacants par leurs propriétaires. Et depuis quelques années, une société se propose de louer ces biens pour une somme dérisoire moyennant quelques contraintes. Présentation de ce nouveau concept de logement alternatif.

Le concept

L'idée est simple. Occuper de grands bâtiments laissés vides par leurs propriétaires, privés ou publics afin d'éviter la dégradation du bâti et la venue de squatteurs. En attendant la vente, la rénovation ou la démolition, ils sont occupés par des personnes moyennant un loyer très faible...

Comment ça marche ?

En France, c'est la société Camelot qui a lancé l'idée qui existe depuis 1992 au Pays-Bas et qui s'est répandue à travers l'Europe. Elle a pour cela bénéficié de la loi Boutin ou Molle (Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion).

En France, de nombreux bâtiments sont laissés vacants en attendant qu'on leur attribue une nouvelle fonction. Afin d'éviter le vandalisme, les squats, le vol ou tout simplement la dégradation, certaines sociétés comme Camelot se proposent d'installer des résidents au sein du bâtiment. De cette manière, la propriété est surveillée et entretenue en attendant sa future affectation... Pour les résidents, l'avantage se situe au niveau du loyer, qui n'excède pas les 200 euros par mois charges comprises, quels que soient la surface et le lieu occupé. Mais ce mini loyer s'accompagne de quelques contraintes...

Des règles strictes

Les résidents, qui ne sont pas locataires, doivent respecter certaines règles et se plier aux exigences de Camelot. Le propriétaire met généralement son bâtiment à disposition de manière temporaire. Les résidents n'ont donc qu'un mois de préavis, et ne sont jamais certains de la durée de leur bail qui dure au moins 4 mois.

Les résidents n'étant pas des locataires à proprement parlé, ils ne disposent pas des mêmes droits que ces derniers, mais le contrat passé avec Camelot est une véritable garantie pour les occupants, qui ne seront pas mis à la porte du jour au lendemain. Camelot s'engage même à reloger ses résidents temporaires dans la mesure du possible.

Par ailleurs, les soirées sont interdites, il faut prévenir la société si des invités restent plus longtemps qu'un weekend, l'entretien courant doit être effectué par les résidents et tout problème ou dégradation doit être immédiatement reporté. Il faut donc être ultra flexible et répondre à un profil particulier.

Pour qui ?

La solution de Camelot s'adresse à des résidents avant tout flexibles, capables de déménager rapidement. Il faut également être présent le plus souvent possible au domicile, avoir le sens des responsabilités et être respectueux de son environnement. Mais Camelot demande également à ce que ses résidents soient employés, qu'ils n'aient pas d'enfants mineurs ni d'animaux, qu'ils aient une assurance de responsabilité civile et immobilière, d'un numéro de sécurité sociale et être de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour. Les candidats passeront un entretien individuel et seront retenus à la seule condition qu'il cherche un logement dans l'immédiat, Camelot ne travaillant pas avec des listes d'attente.

Les logements

En contrepartie de ces contraintes, les résidents temporaires disposent de grands espaces dans des sites exceptionnels contre un loyer modique. La plupart des biens proposés aux résidents sont des biens atypiques de toutes sortes : écoles, casernes de pompiers, églises, bases militaires, phares, ministères, hôtels particuliers, châteaux, villas de luxe, fermes, gares, usines, bureaux...

La société se charge de mettre aux normes les habitations et vient contrôler une fois par mois l'état des lieux. Si les fêtes sont interdites, recevoir ses amis pour un dîner est bien évidemment autorisé. Par ailleurs, ces logements étant voués à être vendus, réhabilités ou simplement détruits, il faut s'attendre à des visites impromptues d'agent immobilier ou de responsables de la société. Cependant, la plupart des visites sont annoncées, et personne ne vient fouiller les placards ou regarder sous les matelas.

Ce nouveau concept, sorte de mélange entre gardiennage et squat légal, pourrait permettre de loger pas moins de 200 000 personnes dans plus de 20 000 bâtiments, tous plus surprenants les uns que les autres. Moyennant quelques contraintes, les résidents pourront bénéficier d'un logement atypique, d'une grande surface de vie pour un loyer minime...